

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AUX CONTRIBUABLES DE LA MRC DE NICOLET YAMASKA, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRESENTES DONNE DE CE QUI SUIIT :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal* (R.L.R.Q., C-27.1) la MRC informe ses contribuables qu'une modification a été apportée au calendrier des séances ordinaires, pour l'année 2022, les séances ordinaires du conseil auront donc lieu aux dates et heures suivantes :

Date	Heure
Mercredi le 19 janvier	19 h 30
Mercredi le 16 février	19 h 30
Mercredi le 16 mars	19 h 30
Mercredi le 20 avril	19 h 30
Mercredi le 18 mai	19 h 30
Mercredi le 15 juin	19 h 30
Mercredi le 17 août	19 h 30
Mardi le 20 septembre	19 h 30
Mercredi le 19 octobre	19 h 30
Mercredi le 23 novembre	19 h 30

Fait et donné à Nicolet, ce 15^e jour du mois de septembre 2022.



Michel Côté
Directeur général et
Greffier-trésorier